



ACTION pour un
REVEIL
CONCRET

Maison d'Édition ARC



LE PRINCIPE DE

LA DIME

PORTE OUVERTE À TOUTES
LES BÉNÉDICTIONS DE L'ALLIANCE

PAR LE REVEREND FRANCIS MICHEL

© Action pour un Réveil Concret ARC, 2021
Bp 13672 Libreville
<http://www.revapotre-fmm.com>

SOMMAIRE

AVANT PROPOS

- I- ÔTER DE NOS MAISONS CE QU'EST
CONSACRÉ À DIEU DE MANIÈRE
ABSOLUE
- II- LA DÎME A ÉTÉ INSTITUÉE AVANT LA
PROMULGATION DE LA LOI
- III- LA LOI COMME PÉDAGOGUE
- IV- LA DÎME COMME PRINCIPE OU LOI DE
LA VIE
- V- C'EST-CE QU'IL FALLAIT PRATIQUER
SANS OMETTRE LES AUTRES CHOSES

AVANT-PROPOS

« L'Éternel Dieu prit l'homme, et le plaça dans le jardin d'Éden pour le cultiver et pour le garder. L'Éternel Dieu donna cet ordre à l'homme : Tu pourras manger de tous les arbres du jardin ; mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car le jour où tu en mangeras, tu mourras » (Genèse ;2 :15-17).

La dîme est de manière préfigurée instituée à travers cette injonction faite à l'homme, de prendre conscience qu'il est dépositaire de tout, bien que, Dieu est le créateur et le propriétaire de tout. S'interdire de manger l'arbre de la connaissance du bien et du mal suppose le fait de démontrer sa soumission et sa dépendance total à Dieu.

Le texte du livre Genèse ci-dessus qui introduit cet enseignement révèle le plan et la volonté parfaite de Dieu avant l'introduction du péché dans le monde qui a affecté la création.

La dîme est de manière préfigurée instituée à travers cette injonction faite à l'homme de prendre conscience qu'il est dépositaire de tout bien que Dieu est le créateur et le propriétaire de tout.

S'interdire de manger l'arbre de la connaissance du bien et du mal suppose le fait de démontrer sa soumission et sa dépendance total à Dieu.

Dans les deux premiers livres de la Genèse, nous découvrons le plan et la volonté parfaite de Dieu avant que le péché n'entre dans le monde et n'affecte la création. L'un de ces aspects est l'institution de la dîme, qui est préfigurée par l'injonction donnée à l'homme de ne pas manger de l'arbre de la connaissance du bien et du mal. Cette injonction invite l'homme à prendre conscience de sa responsabilité en tant que dépositaire des biens que Dieu a créés et à reconnaître que Dieu en est le créateur et le propriétaire ultime.

En refusant de manger de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, l'homme démontre sa soumission et sa dépendance totale envers Dieu. Cela symbolise la reconnaissance de notre condition de créatures dépendantes de Dieu pour tout ce que nous avons. La dîme, qui consiste à donner un dixième de nos revenus à Dieu, trouve son origine dans cette compréhension de notre relation avec Dieu en tant que créateur et propriétaire de toutes choses.

La dîme est donc plus qu'un simple acte de générosité ou de soutien à l'œuvre de Dieu. C'est une démonstration concrète de notre reconnaissance de Dieu en tant que source de tout ce que nous avons et de notre confiance en lui en tant que pourvoyeur de nos besoins. En donnant la dîme, nous exprimons notre soumission à Dieu et notre dépendance totale envers lui.

Il est important de noter que la dîme n'est pas une condition pour notre salut, mais plutôt un moyen de

manifester notre engagement envers Dieu. Elle nous rappelle également que tout ce que nous possédons est un don de Dieu et que nous sommes appelés à gérer ces ressources avec sagesse et générosité.

Nous comprenons alors que les deux premiers livres de la Genèse nous révèlent le plan et la volonté de Dieu avant l'introduction du péché dans le monde. La dîme, préfigurée par l'injonction de ne pas manger de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, nous rappelle notre dépendance totale envers Dieu en tant que créateur et propriétaire de toutes choses. C'est un moyen concret de manifester notre soumission à Dieu et notre reconnaissance pour ses bienfaits.

I

ÔTER DE NOS MAISONS CE QUI EST CONSACRÉ À DIEU DE MANIÈRE ABSOLUE

« Tu diras devant l'Éternel, ton Dieu : J'ai ôté de ma maison ce qui est consacré, et je l'ai donné au Lévite, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve, selon tous les ordres que tu m'as prescrits ; je n'ai transgressé ni oublié aucun de tes commandements. Je n'ai rien mangé de ces choses pendant mon deuil, je n'en ai rien fait disparaître pour un usage impur, et je n'en ai rien donné à l'occasion d'un mort; j'ai obéi à la voix de l'Éternel, mon Dieu, j'ai agi selon tous les ordres que tu m'as prescrits » (Deutéronome;26:13-14).

Cette péricope ou portion de texte met en évidence l'importance de la fidélité et de l'obéissance aux principes de Dieu. Dans ces versets, il est demandé au peuple d'Israël en général et aux lévites qui sont des ministres du culte en particulier de témoigner devant Dieu de leur obéissance en ôtant de leurs maisons, ce qui est de manière absolue consacré à L'Éternel, donc considéré comme chose très sainte.

L'Éternel, le Dieu d'Israël, exigeait que les Israélites et les lévites avant eux, donnent leurs dîmes, donc le dixième de tous leurs revenus, comme choses saintes revenant exclusivement à Dieu.

Même si dans le temps et selon ses prescriptions à lui, l'Éternel promulguera un décret pour qu'à une période

bien précise, ce qui lui revient de droit et qui lui est exclusivement réservé, serve à soutenir les Lévites, les étrangers, les orphelins et les veuves, manifestant ainsi de manière pratique sa générosité et sa volonté de partager et de témoigner de l'amour et de sa compassion en faveur de son peuple envers les plus vulnérables de la société, il n'en demeure pas moins que la dîme est à lui de manière exclusive, la dîme se doit dès lors d'être ôtée de nos possessions pour que celui qui en est le dépositaire légal le reçoive de son peuple, de ses fidèles et de ses ministres du culte en signe de soumission et de dépendance totale.

Le texte souligne également l'importance de ne pas utiliser les dîmes pour des fins impures ou égoïstes. Le peuple et les lévites compris étaient appelés à respecter les règles strictes de purification, et à ne pas sous quelques prétextes que ce soient consommer la dîme lorsqu'ils étaient en deuil et à ne pas les utiliser pour des rites funéraires ou autres raisons. Tout cela reflétait l'obéissance totale au principe sur la dîme édicté par Dieu et la volonté de suivre ses instructions à la lettre. Il est clair que ce passage biblique met en évidence l'idée que l'obéissance à Dieu va au-delà de l'accomplissement de rituels religieux. Tous ceux qui aujourd'hui, dénie le paiement de la dîme, sont des religieux parce qu'ils l'entrevoient dans le prisme de la loi. Cela est valable pour ceux qui la payent avec cette perspective ou pour ceux qui contestent le paiement de la dîme dans le fallacieux prétexte que c'est la loi. Et

pourtant, la dîme implique un engagement à vivre une vie juste et éthique, en faisant preuve de générosité pour l'avancement des affaires du royaume mais aussi de compassion et envers les autres tel que nous l'avons vu plus haut. C'est un rappel pour nous tous de l'importance de pratiquer une foi active, en mettant en pratique les enseignements divins dans notre vie quotidienne.

La Bible nous enseigne l'importance de l'obéissance si principe de la dîme. Cela nous rappelle également l'importance de vivre une vie juste et éthique, en honorant les valeurs divines dans toutes nos actions.

Nous verrons dans la suite les conséquences salutaires et les bienfaits du stricte respect de ce principe.

Quelqu'un a dit un jour, on paye toujours sa dîme quelque part, si tu ne payes pas ta dîme à Dieu, tu payeras ta dîme au diable. Cette diatribe mérite notre réflexion.

II

LA DÎME À ÉTÉ INSTITUÉE AVANT SA PROMULGATION EN LOI

« Après qu'Abram fut revenu vainqueur de Kedorlaomer et des rois qui étaient avec lui, le roi de Sodome sortit à sa rencontre dans la vallée de Schavé, qui est la vallée du roi. Melchisédek, roi de Salem, fit apporter du pain et du vin: il était sacrificateur du Dieu Très-Haut. Il bénit Abram, et dit: Béni soit Abram par le Dieu Très-Haut, maître du ciel et de la terre! Béni soit le Dieu Très-Haut, qui a livré tes ennemis entre tes mains! Et Abram lui donna la dîme de tout » (Genèse;14:17-20).

Le principe consistant à donner la dîme a été institué avant même que la loi de Moïse ne l'impose au peuple d'Israël, et qui devaient consister à voir les prêtres, lever la dîme sur le peuple. Cela signifie que la dîme qui appartient à Dieu de manière exclusive, servait à l'avancement du royaume et était un moyen de soutenir le sacerdoce et le service religieux.

Dans le passage biblique qui introduit cette partie de notre enseignement, il est effectivement dit qu'Abram a donné la dîme à Melchisédek, roi de Salem et sacrificateur du Dieu Très-Haut. Notons que dans ces temps mémoriaux, la dîme était une pratique courante dans les cultures anciennes, où une personne donnait généralement un dixième de ses biens ou de ses revenus en signe de reconnaissance, d'honneur ou de

soutien à une personne ou à une cause spécifique. Nous sommes ici dans le domaine que la théologie désigne comme étant la dispensation de la conscience.

À ce sujet le grand Rabbin et Apôtre Paul très au fait de ces réalités écrira ce qui suit: *«Quand les païens, qui n'ont point la loi, font naturellement ce que prescrit la loi, ils sont, eux qui n'ont point la loi, une loi pour eux-mêmes; ils montrent que l'œuvre de la loi est écrite dans leurs cœurs, leur conscience en rendant témoignage, et leurs pensées s'accusant ou se défendant tour à tour »* (Romains;2:14-15).

Dans ce cas précis, Abram a donné la dîme à Melchisédek en signe de reconnaissance et de gratitude envers Dieu pour la victoire qu'il avait remportée sur ses ennemis. La dîme était donc notez-le bien un acte de culte et de vénération envers le Dieu Très-Haut, et Melchisédek était le représentant de Dieu dans ce contexte

Nous avons une seconde preuve attestant du paiement de la dîme avant sa promulgation en loi, et qui donne vu précédemment, était un acte que l'on rendait à Dieu par vénération, respect, honneur dû et reconnaissance, du fait qu'il était le créateur de toutes choses et le propriétaire de tout. S'il leur arrivait de jouir de ses bienfaits, de réussir et de prospérer, de relever leurs défis quotidiens et d'accomplir leurs rêves, il était tout à fait logique de reconnaître la toute-puissance du créateur qui avait favorisé cette réussite. La dîme en ce

sens établissait la reconnaissance l'action de grâce à l'égard du Dieu bienfaisant et miséricordieux.

«Jacob fit un vœu, en disant: Si Dieu est avec moi et me garde pendant ce voyage que je fais, s'il me donne du pain à manger et des habits pour me vêtir, et si je retourne en paix à la maison de mon père, alors l'Éternel sera mon Dieu; cette pierre, que j'ai dressée pour monument, sera la maison de Dieu; et je te donnerai la dîme de tout ce que tu me donneras » (Genèse;28:20-22).

Le vœu que Jacob fait à Dieu de payer la dîme de tous ses revenus, n'est pas une injonction de la loi auquel il est astreint. C'est un vœu, un acte volontaire, la manifestation d'une anticipation à s'engager à faire cette action de grâce, pour attribuer d'une part, sa réussite ou son habilité à s'en sortir et à réaliser sa destinée à Dieu, et d'autre part, s'engager à ne pas faire preuve de suffisance, lorsqu'il sera parvenu à ses fins et aura obtenu ce pour quoi il travail, se bat, combat, vivre les choses pour lesquelles Dieu l'a suscité. Ce vœu est donc un engagement sacré auquel il est désormais lié, c'est une alliance dont les termes qui le concernent, ont été fixés par lui-même et non imposé par Dieu sous quelques formes que ce soient.

Voici pourquoi, ceux qui développent la thèse selon laquelle la dîme ne se paye pas et n'est d'aucune utilité, sont ignorants, sondent les écritures et en parlent avec le voile de la religiosité. À ce stade où Jacob fait le vœux, la loi n'existe pas, c'est sa conscience qui lui

dicte cet acte qui est le gage qu'il donne à Dieu, certains diront à la divinité.

Il avait certainement connaissance de bien des préceptes qu'il avait appris aux pieds de son grand père Abraham et de son père Isaac et que nous retrouvons parsemés dans bien des livres de la Bible: *«C'est un piège pour l'homme que de prendre à la légère un engagement sacré, Et de ne réfléchir qu'après avoir fait un vœu »* (Proverbes;20:25);

«Offre pour sacrifice à Dieu des actions de grâces, Et accomplis tes vœux envers le Très-Haut... Celui qui offre pour sacrifice des actions de grâces me glorifie, Et à celui qui veille sur sa voie Je ferai voir le salut de Dieu » (Psaumes;50:14 et 23);

Jacob avait pleinement connaissance de ce qui est si bien exprimée dans la Bible ainsi: *«Honore l'Éternel avec tes biens, Et avec les prémices de tout ton revenu: Alors tes greniers seront remplis d'abondance, Et tes cuves regorgeront de moût »* (Proverbes;3:9-10).

Honorer l'Éternel est un acte de reconnaissance envers Sa grandeur, Sa majesté et Son autorité sur nos vies. Ce que le texte ci-dessus révèle c'est qu'il nous encourage à honorer Dieu avec nos biens et les prémices de notre revenu.

Honorer l'Éternel avec nos biens signifie reconnaître que tout ce que nous possédons nous est donné par Lui. Cela implique d'utiliser nos ressources de manière responsable et généreuse, en veillant à ce que nos actions reflètent notre gratitude envers Dieu. Cela peut

se manifester par des actes de charité, par la contribution à l'œuvre de Dieu ou par le soutien aux plus démunis parce que cela fait partie intégrante de la volonté parfaite de Dieu qui nous y encourage.

De plus, honorer l'Éternel avec les prémices de notre revenu revient à Lui offrir les premières et meilleures parties de notre récolte ou de nos revenus. C'est un acte de confiance envers Dieu, reconnaissant qu'Il est la source de notre prospérité. En offrant à Dieu les premières portions de nos bénédictions, nous exprimons notre dépendance envers Lui et notre reconnaissance pour Sa fidélité.

Dans une perspective biblique, les prémices sont les premiers fruits ou les premières récoltes d'une récolte donnée. Rendre les prémices à l'Éternel signifie consacrer les premiers fruits de sa récolte à Dieu en signe de reconnaissance et de gratitude pour ses bienfaits. C'est une façon de reconnaître que tout ce que nous avons provient de Dieu et de lui montrer notre confiance et notre dépendance envers lui. La pratique de rendre les prémices à Dieu est mentionnée dans plusieurs passages de la Bible, notamment dans le livre du Lévitique et dans les Proverbes.

En matière de dîme, les premiers dix pour cent de nos revenus pas les derniers mais les premiers sont sacrés et sont exclusivement consacrés à L'Éternel comme choses très saintes. Ce n'est pas une fois encore une contrainte, ce que Jacob fait est du domaine de la

vénération, du respect, de la dépendance et de la soumission volontaire qu'il vouera à Dieu.

Le texte biblique du livre des proverbes que nous étudions à l'instant, nous promet également une récompense pour notre honneur envers Dieu. Il déclare que si nous honorons l'Éternel avec nos biens et les prémices de notre revenu, nos greniers seront remplis d'abondance et nos cuves regorgeront de moût. Cela signifie que Dieu bénira notre obéissance et pourvoira à tous nos besoins.

Cependant, il est important de noter que l'abondance matérielle n'est pas la seule récompense de notre honneur envers Dieu. Honorer l'Éternel nous apporte également une paix intérieure, une joie profonde et une relation plus étroite avec Lui. En reconnaissant Sa grandeur et en Lui donnant la première place dans nos vies, nous expérimentons une véritable communion avec Dieu.

Honorer l'Éternel comme l'a fait Jacob implique de reconnaître Sa grandeur et Son autorité sur nos vies. Cela se manifeste par l'utilisation responsable de nos biens et la mise à part des prémices de notre revenu pour Lui en priorité. En retour, Dieu promet de bénir notre obéissance et de pourvoir à tous nos besoins. Mais l'honneur envers Dieu ne se limite pas à des bénédictions matérielles ; il nous apporte également une intimité spirituelle et une paix intérieure j'insiste là-dessus.

Il est également important de souligner que la dîme n'est pas le seul moyen de soutenir l'œuvre de Dieu. Dans le Nouveau Testament, nous voyons des principes tels que donner avec joie, selon nos moyens et de manière réfléchie. L'essentiel est de cultiver un cœur généreux et de soutenir les causes qui nous tiennent à cœur, que ce soit par le biais de la dîme ou d'autres formes de dons.

Enfin de compte, la question de la dîme dans une perspective biblique est un sujet complexe et ouvert à interprétation. Il est important de l'étudier attentivement, de rechercher la sagesse et la guidance de Dieu, et de prendre des décisions éclairées en accord avec nos croyances et nos valeurs.

III

LA LOI COMME PÉDAGOGUE

« Toute dîme de la terre, soit des récoltes de la terre, soit du fruit des arbres, appartient à l'Éternel ; c'est une chose consacrée à l'Éternel. Si quelqu'un veut racheter quelque chose de sa dîme, il y ajoutera un cinquième. Toute dîme de gros et de menu bétail, de tout ce qui passe sous la houlette, sera une dîme consacrée à l'Éternel » (Lévitique;27:30-32).

Cependant, il est important de noter que la pratique de la dîme en tant qu'obligation légale a été instituée plus tard, lors de l'établissement de la loi de Moïse dans l'Ancien Testament. Cette loi stipulait que les Israélites devaient donner un dixième de leurs récoltes et de leurs troupeaux pour soutenir le culte et les besoins des lévites, qui étaient les prêtres et les serviteurs du temple: *«Alors il y aura un lieu que l'Éternel, votre Dieu, choisira pour y faire résider son nom. C'est là que vous présenterez tout ce que je vous ordonne, vos holocaustes, vos sacrifices, vos dîmes, vos prémices, et les offrandes choisies que vous ferez à l'Éternel pour accomplir vos vœux. C'est là que vous vous réjouirez devant l'Éternel, votre Dieu, vous, vos fils et vos filles, vos serviteurs et vos servantes, et le Lévite qui sera dans vos portes; car il n'a ni part ni héritage avec vous » (Deutéronome;12:11-12).*

Ainsi, bien que la dîme ait été pratiquée par Abram et Jacob avant la loi, il est clair que son institution en tant qu'obligation légale n'est intervenue que plus tard avec la loi de Moïse.

Bien que la dîme soit mentionnée dans la Bible, il est important de noter que son application peut varier selon les interprétations et les croyances. Certains voient la dîme comme un commandement biblique, tandis que d'autres la considèrent comme un principe de générosité et de soutien aux œuvres de Dieu.

Le problème de la loi réside dans le fait de pouvoir la transgresser, la nature humaine flanche généralement à chaque fois qu'une restriction, un interdit, une obligation lui est imposée.

Pourquoi donc il a plu à Dieu d'instituer la dîme en loi alors que librement elle lui était réservée et donnée par honneur et vénération sans aucune contrainte par ceux qui comme Abram et Jacob pour ne citer que ceux-là manifestaient leur amour, leur dévotion et soumission volontaire en lui rendant de culte?

Une fois encore, le grand Rabbin et Apôtre Paul très au fait de ces questions, nous donne un élément de réponse: *«Car si l'héritage venait de la loi, il ne viendrait plus de la promesse; or, c'est par la promesse que Dieu a fait à Abraham ce don de sa grâce. Pourquoi donc la loi? Elle a été donnée ensuite à cause des transgressions, jusqu'à ce que vînt la postérité à qui la promesse avait été faite; elle a été promulguée*

par des anges, au moyen d'un médiateur »
(Galates;3:18-19).

Dans ce passage biblique, le grand Rabbín et Apôtre Paul soulève une question cruciale et répond à la question: pourquoi la loi a-t-elle été donnée? Pour y répondre, nous devons comprendre le contexte dans lequel Paul écrit cette lettre aux Galates.

Tout d'abord, Paul rappelle aux Galates que l'héritage de la grâce de Dieu ne provient pas de la loi, mais de la promesse qu'Il a faite à Abraham. Cette promesse était basée sur la foi et non sur l'observance stricte de la loi. Le grand Rabbín et Apôtre Paul souligne que si l'héritage venait de la loi, cela annulerait la promesse divine.

Mais alors, pourquoi la loi a-t-elle été donnée? Paul explique que la loi a été donnée à cause des transgressions. La loi a été établie pour révéler la nature pécheresse de l'humanité et pour mettre en évidence la nécessité d'un Sauveur. La loi nous montre nos limites et nos échecs, la faiblesse humaine face à toutes les formes de contraintes, de restrictions, d'interdits comme dit plus haut, devant nous conduire irrémédiablement vers le désir d'un autre système vertu de la grâce salvatrice de Dieu que nous aurons plus tard en Jésus-Christ à travers l'œuvre de la rédemption.

Le grand Rabbín et Apôtre Paul mentionne également que la loi a été promulguée par des anges, au moyen d'un médiateur. Cette référence aux anges souligne l'autorité et la sainteté de la loi, parce qu'elle émanait

de Dieu, mais aussi, sa distance, son éloignement par rapport à la relation directe entre Dieu et les prémices de sa création qu'était l'homme. Cependant, nous pouvons nous réjouir qu'avec l'avènement de Jésus-Christ en tant que médiateur, la loi a été remplacée par la grâce. Jésus a accompli la loi et nous a apporté la promesse de la vie éternelle par la foi en Lui.

Ainsi, la loi a été donnée temporairement pour révéler le péché et la nécessité de la grâce, mais elle n'était pas le moyen ultime pour Dieu pour nous permettre d'hériter de la promesse divine. La grâce de Dieu, manifestée en Jésus-Christ, est le fondement de notre héritage en tant que croyants. Par conséquent, notre relation avec Dieu est basée sur la foi en Christ, plutôt que sur l'observance stricte de la loi.

La loi a donc joué un rôle important dans l'histoire du salut, mais elle ne pouvait pas être le moyen par lequel nous héritons de la grâce de Dieu. La promesse faite à Abraham, réalisée en Jésus-Christ, est accessible à tous ceux qui croient en Lui, indépendamment de la loi donc qui font tout par amour, passion, dévotion, reconnaissance y compris lorsqu'on s'agit de payer la dîme pour les raisons que l'on sait. C'est par la foi en Christ que nous sommes justifiés et que nous recevons notre héritage éternel.

Les limites humaines quant à notre capacité à obéir et à respecter la loi se sont révélées au grand jour. Ce qui fait dire à Jacques frère biologique ce notre seigneur et

Sauveur Jésus-Christ ce qui suit: *«Car quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, devient coupable de tous. En effet, celui qui a dit: Tu ne commettras point d'adultère, a dit aussi: Tu ne tueras point. Or, si tu ne commets point d'adultère, mais que tu commettes un meurtre, tu deviens transgresseur de la loi »* (Jacques;2:10-11).

Nous comprenons alors, que dans sa sagesse incommensurable et infiniment variée, il a plu à Dieu d'user de la loi comme pédagogue, pour nous montrer son inutilité dans notre rapport à lui et nous inciter à faire tout par amour, passion, reconnaissance, vénération, respect, soumission volontaire et totale dépendance à son autorité et sa personne.

«Ainsi la loi a été comme un pédagogue pour nous conduire à Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi. La foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce pédagogue » (Galates;3:24-25).

Le grand Rabbin et Apôtre Paul utilise une métaphore intéressante pour expliquer le rôle de la loi dans notre relation à Dieu et avec Christ.

Lorsqu'il parle du [pédagogue] il fait référence à la loi de Moïse, qui était une série de commandements et de règles donnés par Dieu pour guider et discipliner le peuple d'Israël comme nous le lisons par exemple dans le décalogue que sont les dix commandements ou dans le pentateuque c'est à dire les cinq premier livre de la Bible que l'on prête à Moïse.

La loi avait pour but de montrer aux gens qu'ils étaient pécheurs et qu'ils avaient besoin d'un Sauveur.

L'Apôtre Paul explique que la loi agissait comme un [pédagogue] devant nous conduire à Christ. La loi nous montrait notre incapacité à obéir parfaitement aux commandements de Dieu, ce qui devait nous conduire à nous tourner vers Jésus Christ comme Sauveur pour trouver la justification par la foi. En d'autres termes, la loi nous a aidés à comprendre notre besoin de salut et à nous tourner vers Christ pour recevoir la grâce et la justification.

L'Apôtre Paul souligne également que maintenant que la foi en Christ est venue, nous ne sommes plus sous le joug de la loi. La loi ne peut pas nous justifier ou nous sauver, mais c'est notre foi en Christ qui le fait. En tant que croyants, nous sommes libérés de l'obligation de suivre strictement chaque détail de la loi, car nous sommes justifiés par la grâce de Dieu à travers la foi en Jésus-Christ.

Ces versets nous rappellent donc l'importance de la foi en Christ pour notre justification et soulignent que la loi de Moïse avait un rôle temporaire dans l'histoire du salut, nous conduisant finalement à Jésus-Christ notre Seigneur, Sauveur et Maître.

Voyez-vous, nous revenons à un principe où tout est fait du fait du cœur, de notre volonté affirmée de plaire à Dieu, de manifester à l'égard de notre Seigneur Jésus-Christ l'amour indélébile que nous lui devons parce qu'il nous a aimé le premier.

Payer notre dîme n'est pas du domaine de la loi, mais un principe auquel nous croyons parce que derrière est attaché une bénédiction que nous ne pouvons recevoir que par la foi. C'est cette foi véritable qui nous y engage mais plus une injonction.

«Pour nous, nous l'aimons, parce qu'il nous a aimés le premier » (1Jean;4:19) et encore: «Car l'amour de Christ nous presse, parce que nous estimons que, si un seul est mort pour tous, tous donc sont morts; et qu'il est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et ressuscité pour eux » (2Corinthiens;5:14-15).

IV

LA DÎME COMME PRINCIPE OU LOI DE LA VIE

« Depuis le temps de vos pères, vous vous êtes écartés de mes ordonnances, Vous ne les avez point observées. Revenez à moi, et je reviendrai à vous, dit l'Éternel des armées. Et vous dites: En quoi devons-nous revenir? Un homme trompe-t-il Dieu? Car vous me trompez, Et vous dites: En quoi t'avons-nous trompé? Dans les dîmes et les offrandes. Vous êtes frappés par la malédiction, Et vous me trompez, La nation tout entière! Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes, Afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison; Mettez-moi de la sorte à l'épreuve, Dit l'Éternel des armées. Et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieux, Si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance. Pour vous je menacerai celui qui dévore, Et il ne vous détruira pas les fruits de la terre, Et la vigne ne sera pas stérile dans vos campagnes, Dit l'Éternel des armées. Toutes les nations vous diront heureux, Car vous serez un pays de délices, Dit l'Éternel des armées » (Malachie;3:7-12).

Au sujet de la dime, il n'y a pas un texte comme celui-ci dessus retranscrit qui est utiliser pour en faire la démonstration de son utilité.

Il nous faut souvent comprendre le contexte d'un texte pour ne pas en faire un prétexte qui nous éloignera de la pensée divine qui s'y cache. Ici il n'est pas question d'une violation de la loi ou d'une contrainte à laquelle le peuple n'aurait pas adhéré et qui expliquerait le courroux de Dieu.

Il s'agit plutôt d'un peuple qui s'estime abandonné, délaissé par Dieu, livré à lui-même et qui d'une certaine manière accuse Dieu ce qui me paraît déjà très grave vont même jusqu'à l'indexer au point que le peuple trouve inutile de le servir et vain d'obéir à ses préceptes : « *Vos paroles sont rudes contre moi, dit l'Éternel. Et vous dites: Qu'avons-nous dit contre toi? Vous avez dit: C'est en vain que l'on sert Dieu; Qu'avons-nous gagné à observer ses préceptes, Et à marcher avec tristesse A cause de l'Éternel des armées?* » (Malachie;3:13-14).

Pour commencer, toujours dans un souci de compréhension, il nous faut comprendre la différence qui existe entre une loi, un commandement, un précepte et un principe qui est une loi de la vie.

La différence entre la loi, le commandement, le principe et le précepte réside principalement dans leur nature et leur portée.

1. La loi : La loi est un ensemble de règles et de réglementations établies par une autorité législative pour régir le comportement des individus dans une société donnée. Elle est généralement contraignante;

2. Le commandement : Un commandement est un ordre ou une instruction donné par une autorité supérieure à une ou plusieurs personnes. Il implique une relation de pouvoir et d'obéissance.

3. Le précepte : Un précepte est une règle ou un conseil moral donné pour guider le comportement ou la conduite.

4. Le principe : Un principe est une règle fondamentale ou une vérité générale ou universelle qui guide la pensée et l'action. Il s'agit d'une norme ou d'une idée abstraite qui peut être utilisée pour orienter la conduite et prendre des décisions éthiques. Les principes sont des lois de la vie qui peuvent être basés sur des valeurs morales, des croyances philosophiques ou des connaissances scientifiques.

Retenons donc que la loi est un ensemble de règles juridiques contraignantes, le commandement est un ordre donné par une autorité, le précepte est un conseil moral pour guider le comportement et le principe qui est la loi de la vie est une vérité fondamentale qui guide la pensée et l'action.

Retenons que dans Malachie, le problème réside dans le fait que pour les israélites de l'époque la dîme n'était qu'un précepte, un conseil moral auquel ils devaient souscrire, mais il semble qu'après qu'ils y avaient obéi, les conditions de leurs existences, les situations de détresses, le sentiment général qui prévalant et qui

laissait à penser que Dieu les avait abandonnés régnait et s'imposait à eux.

Voici où intervient le principe, la règle fondamentale, la vérité générale ou universelle qui aurait dû guider la pensée et l'action de ce peuple.

Si vous jetez un caillou vers le haut, il est de notoriété humaine que tous nous savons que le caillou lancé vers le haut retombera de manière certaine bête le bas. C'est un principe universel, la loi de l'attraction, c'est une loi de la vie.

Les grecs parlent de la loi Entolè [εντολη] la loi de la vie, le principe, différent de la loi Nomos [νομος] la loi contraignante fait d'interdiction et de punition si elle est violée.

Dans Malachie, face à ces accusations, le Dieu de vérité s'indigne et rappelle à son peuple son ignorance et son aveuglement face à une situation de misère qu'il attribue à Dieu, au lieu de faire leur propre introspection pour découvrir leurs manquements.

Dieu adresse donc un message à son peuple, qui s'est écarté de ses principes des lois de la vie, il ne les a pas observés même si en appliquant partiellement la volonté de Dieu parce qu'il se limitait à observer le précepte aux yeux du créateur le peuple était dans la désobéissance.

Dieu leur demande de revenir à condition qu'il observe le principe de la dîme et des offrandes au lieu de s'y conformer soit comme une loi contraignante doit comme un simple précepte.

Dieu promet de revenir vers eux s'ils le font. Le peuple demande alors en quoi ils doivent revenir, mais Dieu les accuse de le tromper en ne donnant pas les dîmes et les offrandes qui lui sont dues dans les dispositions de cœur qu'il attend d'eux, c'est à dire sans contrainte ce sujet serait une loi, sans injonction ce qui serait un commandement, surtout pas une obéissance partielle ou on le fait de temps en temps pour apaiser sa conscience en souscrivant au précepte. Il fait le faire de bon cœur en souscrivant au principe à la loi de la vie dont les résultantes sont irréversibles.

Dieu met alors le peuple au défi de lui apporter toutes les dîmes à la maison du trésor, afin qu'il y ait de la nourriture dans sa maison. Il les invite à le mettre à l'épreuve et promet de leur ouvrir les écluses des cieux et de répandre sur eux une abondance de bénédictions. Il promet également de protéger leurs récoltes et de faire d'eux une nation bénie, qui sera enviée par toutes les nations.

Ce passage de Malachie souligne l'importance de l'obéissance à un principe, à une loi de la vie avec le cœur, avec amour et de l'honneur envers Dieu. Il nous rappelle que Dieu est juste et qu'il attend de nous que nous lui rendions ce qui lui revient. En donnant nos dîmes et nos offrandes, sans contrainte nous témoignons de notre dépendance et notre soumission volontaire envers Dieu et de notre reconnaissance pour tout ce qu'il nous donne. En retour, Dieu promet de pourvoir à nos besoins et de nous bénir abondamment.

Il est important de noter que la signification de ce passage dépasse simplement les aspects financiers ou les questions d'argent ou de biens matériels. Il s'agit d'un appel à l'obéissance totale des termes de l'alliance à Dieu et à la confiance en sa provision et sa bénédiction. Cela peut également s'appliquer à d'autres domaines de notre vie où nous devons faire preuve d'obéissance et d'honneur envers Dieu.

En méditant sur ce texte biblique, nous pouvons réfléchir à notre propre obéissance envers Dieu et à la façon dont nous lui rendons honneur dans notre vie en veillant à ce que les choses se fassent selon ses normes à lui. Cela peut nous encourager à être fidèles dans toutes nos relations avec Dieu et à lui faire confiance pour pourvoir à tous nos besoins.

Dès lors nous avons une compréhension au sujet de ce qui suit : « *Car l'amour de Dieu consiste à garder ses commandements. Et ses commandements ne sont pas pénibles* » (1 Jean ;5:3).

Cette péricope nous rappelle que l'amour de Dieu se manifeste en obéissant de manière volontaire à ses commandements donc aux ordres divins, ceux-ci ne sont pas pénibles, mais ils sont plutôt conçus pour nous guider et nous protéger pour nous permettre si nous les appliquons dans les dispositions de cœurs telles que Dieu l'attend de nous, nous accéderons résolument aux faveurs et aux grâces exceptionnelles qui y sont attachées.

En y souscrivant, nous montrons notre amour envers Dieu c'est essentiel et vital et envers les autres. Cela signifie que nous devons vivre selon les principes de l'amour, tels que l'amour pour Dieu, l'amour pour notre prochain, l'amour pour nous-mêmes et l'amour pour la vérité, ce sont les lois de la vie, les principes de vie qui doivent nous inspirer et nous inciter à les vivre quotidiennement. C'est en les appliquant que nous pourrons expérimenter la plénitude de l'amour de Dieu et trouver la paix et la joie dans notre relation avec Lui. En matière de dîmes et d'offrandes, c'est le message central que Dieu donne comme réponse aux récriminations injustes de son peuple en Malachie 3. Ces vérités sont d'une actualité déconcertante, faisons-en une réflexion personnelle.

V

CEST CE QU'IL FALLAIT PRATIQUER SANS OMETTRE LES AUTRES CHOSES

« Mais malheur à vous, pharisiens ! parce que vous payez la dîme de la menthe, de la rue, et de toutes les herbes, et que vous négligez la justice et l'amour de Dieu : c'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans omettre les autres choses » (Luc ;11 :42).

Dans ce passage, Jésus adresse une critique aux pharisiens pour leur comportement religieux superficiel. Il souligne qu'ils sont diligents dans l'observance des règles comme le paiement de la dîme, même pour de petites herbes, mais qu'ils négligent l'essentiel c'est à dire la justice et l'amour de Dieu.

Pour autant, le jugement du Seigneur Jésus-Christ au sujet de la dîme est dans appel il affirme haut et fort que c'est ce qu'il fallait faire. Il n'abroge pas donc ne supprime pas le principe de la dîme. Le problème est ailleurs. Les opposants du paiement de la dîme en auront pour leur grade.

En réalité, à travers ce passage, le Seigneur Jésus-Christ nous invite à réfléchir sur notre propre relation avec Dieu. Nous pouvons nous demander si nous sommes également préoccupés par les détails extérieurs de notre pratique religieuse, tout en laissant de côté les aspects fondamentaux de la foi c'est de ce qu'il s'agit.

La dîme, celle de la menthe et des herbes est un exemple concret de la manière dont les pharisiens se concentraient sur les aspects matériels de leur religion. Mais Jésus nous rappelle que ce qui importe vraiment, c'est la justice et l'amour de Dieu. Ce sont là les aspects de notre foi qui doivent être mis en pratique sans négliger les autres aspects.

La justice implique d'agir avec équité envers Dieu qui sonde les cœurs et les reins et qui connaît nos motivations et si oui ou non l'acte que nous posons est conforme à sa volonté, est fait dans l'amour, plus encore dans le respect et le droit des autres. Cela signifie également la nécessité de faire preuve de compassion et d'empathie envers les personnes qui sont dans le besoin.

L'amour de Dieu, quant à lui, est un amour inconditionnel qui transcende toutes les barrières. C'est un amour qui nous pousse à aimer Dieu et notre prochain comme nous-mêmes, à pardonner ceux qui nous ont offensés et à tendre la main à ceux qui sont marginalisés ou exclus.

Nous avons dès lors à faire un examen de conscience et à nous demander si nous sommes véritablement engagés dans la pratique de la justice et de l'amour de Dieu. Est-ce que nous nous concentrons uniquement sur les pratiques religieuses extérieures, visibles par tous ou est-ce que nous nous efforçons de vivre une foi authentique et profonde avec une conscience affinée sous le regard permanent de Dieu ?

Nous sommes encouragés à renouveler notre engagement envers la justice et l'amour de Dieu. Nous pouvons chercher des occasions de mettre en pratique ces valeurs dans notre vie quotidienne et d'être des témoins vivants de la grâce de Dieu.

Su-delà de la nécessité de payer la dîme et même de donner nos offrandes, le Seigneur Jésus-Christ rappelle l'importance de la justice et de l'amour dans notre relation avec Dieu et avec les autres. Puissions-nous être des disciples authentiques qui pratiquent ces valeurs avec diligence, sans négliger les autres aspects de notre foi.

Voici pourquoi il a lui-même déclaré : *«Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé »* (Matthieu ;5:17-18).

Dans ces versets, le Seigneur Jésus-Christ nous rappelle l'importance de la loi et des prophètes. Il déclare qu'il n'est pas venu pour abolir ces enseignements, mais pour les accomplir. Cela nous invite à réfléchir à la valeur de la loi et à la façon dont elle s'applique à notre vie aujourd'hui.

La loi dont il est question ici fait référence aux commandements donnés par Dieu dans l'Ancien Testament. Le Seigneur Jésus-Christ nous rappelle que ces commandements ont une importance éternelle et

qu'ils ne doivent pas être négligés. Chaque iota, chaque trait de lettre, est essentiel et doit être pris en compte. Cela nous amène à nous interroger sur notre propre attitude envers la loi de Dieu. Sommes-nous prêts à l'accepter et à la suivre dans nos vies, ou cherchons-nous à la modifier ou à la négliger ? Une fois encore, le Seigneur Jésus-Christ nous encourage à ne pas prendre à la légère les commandements de Dieu, car ils sont destinés à nous guider vers une vie de droiture et de sainteté.

En affirmant qu'il est venu pour accomplir la loi, Notre bien aimé Seigneur et Sauveur Jésus-Christ nous montre que son but est de donner un sens plus profond à ces enseignements. Il ne s'agit pas seulement d'observer les commandements extérieurement, mais aussi de comprendre leur signification spirituelle.

Toute la différence se fait au niveau de l'attitude de cœur, que nous ayons en face de nous, des lois même de l'ancien testament, des commandements, des préceptes, nous ne les assumons plus en termes de contraintes, d'injonctions, d'ordres imposés, de préceptes moraux auxquels il faut souscrire de manière partielle pour se faire bonne conscience

Toutes ses règles deviennent pour nous des principes de vie, des lois de la vie derrière lesquelles sont attachées une grande rémunération, de grande récompense, à condition d'y souscrire volontairement par amour pour Dieu, et comme nous l'avons vu plus haut, ces règles ne sont plus pénibles pour nous, car

l'amour que nous manifestons à l'égard de Dieu nous presse d'agir conformément à ses recommandations.

Le Seigneur Jésus-Christ est venu pour nous aider à vivre pleinement selon la loi de Dieu, en nous montrant comment l'appliquer dans notre vie quotidienne, il a été et restera le modèle parfait et par excellence d'une obéissance aux principes divins qui élève souverainement ceux qui y souscrivent et glorifient Dieu ainsi.

Cela nous rappelle également que la loi n'est pas une fin en soi, mais un moyen de nous rapprocher de Dieu et de vivre en harmonie avec sa volonté par amour et fidélité en sa personne. La loi nous montre la voie à suivre, mais c'est à nous de la mettre en pratique avec un cœur sincère et une foi vivante et un amour sans faille pour Dieu et son Christ

La parole faite chair en la personne de Jésus-Christ nous assure que la loi restera en vigueur jusqu'à ce que tout soit accompli. Cela nous rappelle que la loi de Dieu est éternelle et qu'elle ne peut être ignorée ou abolie. Elle est un guide constant dans notre marche avec Dieu, nous rappelant notre besoin de grâce et de transformation c'est pourquoi c'est par amour dans la foi en Jésus-Christ que nous pouvons y souscrire.

Voici pourquoi en matière de dîme, il n'y a pas débat nous y souscrivons par amour et obéissance à un principe de vie en une loi de la vie tout en restant confiant qu'une bénédiction en résultera parce Dieu l'a promis : « *Apportez à la maison du trésor toutes les*

dîmes, Afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison ; Mettez-moi de la sorte à l'épreuve, Dit l'Éternel des armées. Et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieus, Si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance » (Malachie ;3:10).

Voici pourquoi, il n'y a pas à contester qu'en premier la dîme qui est une chose très sainte consacrée à l'Éternel, a été rétrocédée par Dieu lui-même à ses ministres du culte, et qu'aucun fidèle ne doit se sentir frustré de payer une dîme qui revient à son pasteur : « *Je donne comme possession aux fils de Lévi toute dîme en Israël, pour le service qu'ils font, le service de la tente d'assignation » (Nombres ;18 :21).*

Voici pourquoi aucun pasteur ou ministre du culte au sein d'un ministère ne peut contester l'idée de payer sa dîme même s'il jouit de celle qui est prélevée sur le peuple, pour la donner sa dîme leader majeur, le porteur de la vision, l'ange de la maison, c'est avec le cœur et amour que cette directive se doit dans notre dispensation être appliquée: «*L'Éternel parla à Moïse, et dit: Tu parleras aux Lévites, et tu leur diras: Lorsque vous recevrez des enfants d'Israël la dîme que je vous donne de leur part comme votre possession, vous en prélèverez une offrande pour l'Éternel, une dîme de la dîme; et votre offrande vous sera comptée comme le blé qu'on prélève de l'aire et comme le moût qu'on prélève de la cuve. C'est ainsi que vous prélèverez une offrande pour l'Éternel sur toutes les dîmes que vous recevrez des enfants d'Israël, et vous donnerez au sacrificateur*

Aaron l'offrande que vous en aurez prélevée pour l'Éternel. Sur tous les dons qui vous seront faits, vous prélèverez toutes les offrandes pour l'Éternel ; sur tout ce qu'il y aura de meilleur, vous prélèverez la portion consacrée. Tu leur diras : Quand vous en aurez prélevé le meilleur, la dîme sera comptée aux Lévites comme le revenu de l'aire et comme le revenu de la cuve » (Nombres ;18:25-30).

Voici pourquoi la dîme de tous les trois ans doit être applicable à tous et conformément aux directives du Seigneur être partagée aux lévites [auxiliaires des sacrificateurs] , aux étrangers, aux orphelins et aux veuves, sans y toucher pour répondre à d'autres besoins que ceux-prescrits et pour jouir d'une bénédiction qui vient du ciel: *«Lorsque tu auras achevé de lever toute la dîme de tes produits, la troisième année, l'année de la dîme, tu la donneras au Lévite, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve; et ils mangeront et se rassasieront, dans tes portes. Tu diras devant l'Éternel, ton Dieu : J'ai ôté de ma maison ce qui est consacré, et je l'ai donné au Lévite, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve, selon tous les ordres que tu m'as prescrits ; je n'ai transgressé ni oublié aucun de tes commandements. Je n'ai rien mangé de ces choses pendant mon deuil, je n'en ai rien fait disparaître pour un usage impur, et je n'en ai rien donné à l'occasion d'un mort ; j'ai obéi à la voix de l'Éternel, mon Dieu, j'ai agi selon tous les ordres que tu m'as prescrits. Regarde de ta demeure sainte, des cieux, et bénis ton*

peuple d'Israël et le pays que tu nous as donné, comme tu l'avais juré à nos pères, ce pays où coulent le lait et le miel » (Deutéronome ;26 :12-15).

« Voici pourquoi ce sont ceux qui sont docile et obéissant qui mangent les meilleurs fruits du pays : « Si vous avez de la bonne volonté et si vous êtes dociles, Vous mangerez les meilleures productions du pays » (Ésaïe ;1:19).

Voici pourquoi celui qui paye sa dîme doit croire à la protection divine sur sa vie, celle de sa famille, celle de ses affaires, celle de sa nation. Dieu s'engage personnellement à menacer et anéantir le destructeur, le dévoreur qui n'est autre que le diable et tout agent à sa solde et à faire de nous une personne de distinction dans la nation : *« Pour vous je menacerai celui qui dévore, Et il ne vous détruira pas les fruits de la terre, Et la vigne ne sera pas stérile dans vos campagnes, Dit l'Éternel des armées. Toutes les nations vous diront heureux, Car vous serez un pays de délices, Dit l'Éternel des armées » (Malachie ;3 :11-12).*

Voici pourquoi payer la dîme pour être vue des hommes, ou y souscrire contrairement aux dispositions de cœur qui exigent amour, respect, honneur rendu à Dieu, vénération, crainte de Dieu, nous expose à la religiosité et ne produit aucune grâce ou faveur David notre vie : *« Deux hommes montèrent au temple pour prier ; l'un était pharisien, et l'autre publicain. Le pharisien, debout, priait ainsi en lui-même : O Dieu, je te rends grâces de ce que je ne suis pas comme le reste*

des hommes, qui sont ravisseurs, injustes, adultères, ou même comme ce publicain ; je jeûne deux fois la semaine, je donne la dîme de tous mes revenus. Le publicain, se tenant à distance, n'osait même pas lever les yeux au ciel ; mais il se frappait la poitrine, en disant : O Dieu, sois apaisé envers moi, qui suis un pécheur. Je vous le dis, celui-ci descendit dans sa maison justifiée, plutôt que l'autre. Car quiconque s'élève sera abaissé, et celui qui s'abaisse sera élevé » (Luc ;18 :10-14).

Voici pourquoi nous devons croire que tous ceux nous faisons en matière de dîme et des deniers du culte exige de notre part que dans notre droit d'alliance si nous respectons les dispositions en la matière, Dieu répondra favorablement en notre faveurs par des multiples grâces et des faveurs exceptionnelles : « *Donnez, et il vous sera donné : on versera dans votre sein une bonne mesure, serrée, secouée et qui déborde; car on vous mesurera avec la mesure dont vous vous serez servis » (Luc;6:38).*

Alors, que ces paroles de notre Seigneur Jésus-Christ, qui n'est pas venu pour abolir la loi mais nous apprendre à l'accomplir nous rappellent l'importance de la loi de Dieu dans nos vies. Puissions-nous être des disciples qui cherchent à comprendre et à vivre pleinement selon sa volonté, avec un cœur disposé à l'obéissance et à la transformation.

Du même Auteur

Édition ARC

Déjà Paru

- *Les Ingrédients de la Foi*
- *Pourquoi Naaman a Plongé sept Fois*
- *Être Riche pour les mêmes raisons que Dieu*
- *Ne pas Être en Scandale à la Face des Anges*
- *Le Travail de l'Âme*
- *Comment Être Délivré du Système Babylone*
- *Guéhazi de Mauvais à Bon Serviteur*
- *Réussir sans Périr*
- *Le Bon Combat*
- *21 Raisons de Bâtir des Autels*
- *30 Raisons Suffisantes pour Être des Vases Neufs Remplis de Sel*
- *Ce que nous Devons Savoir pour Atteindre Notre Point d'Achèvement*
- *Être une Personne de Valeur (Manuel de Formation)*
- *La Parole de Dieu (Manuel de Formation)*
- *Le Processus de Maturité Spirituelle (Manuel de Formation pour Formateur)*
- *Croire à la Restauration Maintenant*
- *Le Mentorat Politique*
- *Pour l'Amour du Gabon je ne me Tairai Point Sur le point de Paraître*
- *Comprendre les Mystère du Royaume*
- *Le Courage du Soldat*
- *La Vigueur du Laboureur*
- *La Discipline de l'Athlète*
- *La Jeunesse Face aux Défis de son Temps*
- *La femme Face aux Défis de son Temps*
- *La Prière Fondement de notre Réussite et de notre Succès*

- *Joseph d'Arimathée le Modèle Biblique du Cadre par Excellence*
- *La Dynamique Eschatologique dans le Temps et l'Espace*
- *La dynamique Historique dans le Temps et l'Espace*
- *Ce que nous Enseigne les Douze Tribus d'Israël Aujourd'hui*
- *Quel Défi Pour l'Église dans un Monde en Crise*
- *Changez l'Église et Transformez les Nations*
- *Les Choses que nous Devons Faire Pour Atteindre notre Point d'Achèvement*
- *Le Mentorat Pastoral (Manuel de Formation pour Formateur)*
- *Se Tenir en Éveil*
- *Vaincre et Décider nous-mêmes de la Suite des Évènements*
- *Moi et ma Maison nous Servirons l'Éternel*
- *Les Églises de Réveil Face à La Crise de l'État en Afrique*



Maison d'Édition ARC



Biographie Reverend Francis Michel MBADINGA

Le Reverend Francis Michel MBADINGA est un réformateur inventif. Issu de la cinquième lignée d'une génération de ministres du culte dont il perpétue la tradition et le prestige familial. Il exerce son leadership sur des centaines d'églises et d'œuvres chrétiennes, au Gabon, en France en Afrique et dans l'espace Francophone. Il est considéré comme le père du Réveil Spirituel qui a touché le Gabon dans les années 80 et fait partie des personnalités majeurs de la grande famille Pentecotistes, Charismatique et de Réveil du Gabon,

dans les années 80 et fait partie des personnalités majeurs de la grande famille Pentecôtistes, Charismatique et de Réveil du Gabon, c'est à ce titre qu'il est le Secrétaire Exécutif de la Confédération Pentecôtiste, Charismatique et de Réveil dans son pays. Au niveau International, Il est le Directeur Opération International en Afrique de l'Intermédiation Chrétienne International, membre à vie de la Communauté des Hommes d'Affaires du Plein Évangile et Conseiller à la Chambre de Commerce Chrétienne Internationale. Son ministère est une œuvre puissante fondée sur la révélation de l'Esprit de Dieu aux églises et aux nations. Il est par ailleurs un conférencier international, auprès des hommes d'affaires, des cadres et des élites Chrétiennes aux États-Unis, en Europe, en Afrique et est également consulté par des hommes d'État. Il est un écrivain prolifique et a déjà écrit près de 70 ouvrages dont une vingtaine ont déjà été publiés. Il est le Coordinateur des Facilitateurs

nationaux du Gabon et a été élevé par le Chef de l'État et Président de la République gabonaise au rang de « Commandeur de l'Ordre du Mérité Gabonais ». Il est marié à sa tendre épouse Scholastique, qui exerce à ses côtés un ministère apostolique dans le domaine du développement rural et socio-économique en milieu des femmes pour le compte du ministère qu'est le Centre d'Évangélisation Béthanie dont il est le Président de la Surveillance Apostolique et le Directeur International. Il est par ailleurs, le président de l'Institut de Théologique, d'Étude Biblique Appliquée et de Formation Pluridisciplinaire (Faculté Béreshit de Libreville), où il enseigne la Philologie (Hébreu et Grec biblique), le Leadership Exemplaire, l'Ecclésiologie, la Construction de la Doctrine et du Discours Théologique et l'Administration de l'Église. Il est diplômé de plusieurs institutions universitaires et grandes écoles d'Europe et des Usa. Il est père de 10 merveilleux enfants et grand-père de 10 petits-enfants.

© 2023 BERESHTI TOUS DROITS RÉSERVÉS.
REPRODUCTION INTERDITE SANS AUTORISATION ÉCRITE.

